

Vente bail ou fond de commerce

Par Seb65, le 04/10/2016 à 00:47

Bonjour

Je suis dans la restauration rapide j'ai un signé un bail 3/6/9 je suis à jour sur mon loyer mes factures d'électricité de gaz et d'eau et je souhaite vendre mon fond de commerce .

Le futur acquéreur souhaite reprendre le bail en cours et le bailleur et tout à fait d'accord et nous envoie vers sont agence pour les formalités.

J'ai lu que si je vendez mon fond de commerce le bail et compris dedans la vente.

Ma question qu'elle est le mieux pour moi vendre mon fond de commerce bail compris ?ou vendre le bail ?

mais si je vend le bail qu'en est il de la vente de mon fond de commerce ? Je suis bloker et ne sais pas quoi fait cordialement